



LA MAÎTRISE DU RISQUE JUDICIAIRE LES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mardi 13 janvier 2015
09h30 – 12h30

FORMATION HOMOLOGUÉE POUR 3H00

Des séries de questions/réponses avec les participants sont prévues.

Séquence 1 : Rappel des enjeux

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- La responsabilité administrative
- La responsabilité disciplinaire
- Quelles sont les conséquences pour les CAC ?

Séquence 2 : Responsabilité civile : situations à risques et mesures de prévention

- Les actions « curatives » sont du ressort de l'avocat chargé de la défense
- Les actions préventives à mener par le commissaire aux comptes
- Cas particuliers : fraude et entreprises en difficulté
- Appréciation du lien de causalité
- Appréciation du préjudice

Séquence 3 : La responsabilité pénale

- La confirmation d'informations mensongères
- La non-révélation de faits délictueux
- Le commissaire aux comptes complice
- Le non-respect des incompatibilités